

CONDITIONS DE STAGE - 2019

Je soussigné(e) _____
m'engage à participer au stage *RADICAL VITALITY, SOLOS ET DUOS* du lundi 16 au vendredi 20 décembre à l'Espace Marie Chouinard (Montréal) en ayant été informé(e) des conditions mentionnées ci-dessous :

Annulation et politique de remboursement

Avant le début du stage

En cas d'annulation par le participant avant le début du stage, un remboursement sera émis sauf pour les frais d'inscription de 50\$ qui demeurent non remboursables.

En cours de stage

Aucun remboursement ne sera émis pendant le stage à moins d'un cas de force majeure, comme une blessure ou un conflit d'horaire professionnel. La COMPAGNIE MARIE CHOUINARD peut exiger une preuve écrite avant d'émettre le remboursement (certificat médical ou lettre d'employeur). Lors d'une annulation complète ou partielle pour cas de force majeure, un remboursement partiel sera émis pour toute journée de stage non suivie à partir du moment où l'abandon a été clairement signifié par écrit aux organisateurs du stage. Les frais d'inscription de 50\$ demeurent non remboursables.

Cession

Aucune classe du stage ne peut être cédée par le participant à une tierce partie.

Blessures

Toute blessure doit être immédiatement signalée aux organisateurs de l'événement et le participant doit remplir un rapport d'événement. Le participant connaît les risques physiques qui découlent de sa participation au stage et connaît ses antécédents médicaux. Le participant dégage la COMPAGNIE MARIE CHOUINARD de toute responsabilité en cas de blessure survenant lors du stage.

Photos et vidéos

Le participant comprend qu'il sera photographié durant une ou plusieurs parties du stage. Ces photos seront prises à titre d'ambiance afin d'illustrer les cours et les enseignants. Le visage du participant ne sera pas reconnaissable ni capté en gros plan. L'objectif est de voir un groupe en action ou l'enseignant. Ainsi, le participant cède ses droits à l'image pour une utilisation publicitaire ou à des fins d'archivage par la COMPAGNIE MARIE CHOUINARD.

Propriété

Le participant comprend et accepte que les chorégraphies et mouvements qui seront enseignés durant ce stage demeurent la propriété de la COMPAGNIE MARIE CHOUINARD. Toute présentation publique des extraits enseignés, en tout ou partie, est strictement interdite. Tout enregistrement ou captation de la formation, sur support photo, vidéo ou audio, à quelque fin que ce soit, est formellement interdit.

Vols et dommages

Le participant dégage la COMPAGNIE MARIE CHOUINARD de toute responsabilité en cas de vols ou de dommages causés à ses effets personnels durant le stage.

J'ai lu et j'accepte les conditions décrites ci-haut.
